

PNUD CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT NARRATIF – 3EME TRIMESTRE 2019

N° Atlas du projet: CIV10-00101219

Fonds: PNUD

Titre du projet : PROGRAMME NATIONAL D'APPUI AUX REFORMES INSTITUTIONNELLES ET A LA MODERNISATION DE L'ETAT (PRIME)

Brève description du projet : La Côte d'Ivoire est en reconstruction depuis 2011 grâce aux efforts entrepris par le Gouvernement. Le pays a connu un redressement remarquable avec un taux de croissance de plus de 8,5% enregistré au cours de la période 2012-2015. Si la situation macro-économique est satisfaisante, beaucoup de défis restent encore à relever sur le plan social et en matière de promotion de la gouvernance. Malgré les progrès enregistrés, l'amélioration de la qualité des institutions et de la gouvernance continue demeure un défi important. En réponse à cette problématique, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un nouveau Plan National de Développement pour la période 2016-2020 avec comme premier objectif stratégique, d'adresser les préoccupations en matière de bonne gouvernance. C'est dans cette perspective qu'a été développé le PRIME qui est exécuté suivant la modalité NIM et qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Programmatique Unique (CPU) 2017-2020.

Résultats attendus :

1. Activités planifiées pour le trimestre sous revue

- Etude portant élaboration du cadre commun de résultats des initiatives de modernisation de l'Etat
- Atelier de consultation nationale sur le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'actions de Beijing 25 ans après son adoption (Beijing + 25)
- Voyage d'études et de partage d'expériences en matière de lutte contre la corruption au Botswana

2. Activités réalisées pendant le trimestre

Conformément à la planification des activités, la période sous revue a vu le démarrage effectif de l'étude portant élaboration du cadre commun de résultats des programmes et projets de modernisation de l'Etat, la tenue de l'atelier relatif à l'évaluation de la mise en œuvre de la



déclaration et du programme d'actions de Beijing 25 ans après son adoption (Beijing + 25) et l'organisation du voyage d'études et de partage d'expériences de la HABG au Botswana.

2.1 Etude portant réalisation du cadre commun de résultats des initiatives de modernisation de l'Etat

Lancé officiellement le 11 juillet 2019, la première partie de l'étude a été réalisée et abouti à un document provisoire portant Cadre Commun de Résultats des initiatives de modernisation de l'Etat.

Bâti à partir du diagnostic du fonctionnement de l'action publique élaboré sur la base de la revue documentaire d'une part, et des éléments du diagnostic effectué par l'étude CAPEC d'autre part, le Cadre commun de résultats est articulé autour de trois piliers. Ces piliers permettent d'assurer la cohérence et le suivi évaluation des programmes et projets de modernisation de l'Etat en vue d'améliorer les mécanismes de leur mise en œuvre et optimiser les résultats attendus. Déclinés en axes d'actions stratégiques, ces piliers constituent des leviers pour coordonner, intensifier et accélérer l'atteinte des résultats assignés aux programmes et projets de modernisation de l'Etat. Chaque axe est structuré autour d'objectifs spécifiques et d'actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les résultats visés.

2.2 Atelier de consultation nationale sur le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'actions de Beijing 25 ans après son adoption (Beijing + 25)

A l'instar des différents pays membres des Nations Unies, la Côte d'Ivoire a entamé le processus d'élaboration de son rapport au titre de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'actions de Beijing (1995).

Ce programme est un cadre stratégique d'actions qui propose des mesures concrètes à prendre par les Etats et la communauté internationale pour s'attaquer efficacement aux inégalités et aux discriminations dont les femmes sont victimes dans tous les secteurs de la vie publique et privée.

Les pays africains dont la Côte d'Ivoire, ont réitéré, en 2015, leur adhésion à l'égard de l'ensemble des objectifs de ce programme, en s'engageant à promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme aux différents échelons de la vie sociale, économique et politique avec un accent sur l'autonomisation des femmes.

Pour répondre aux engagements pris lors des différents sommets et plus largement de l'ensemble des textes et documents internationaux pertinents en matière de Genre et d'autonomisation de la Femme, la Côte d'Ivoire, a entrepris plusieurs réformes sanctionnées par des mesures concrètes visant les mécanismes institutionnels, les programmes, les



procédures, les pratiques et les capacités nationales. Ainsi, des chantiers ont été ouverts dans le but d'instituer des modèles d'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour évaluer et rendre compte des efforts entrepris ainsi que de leurs impacts sur la condition des femmes, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) qui assure la coordination de toutes les initiatives qui touchent à la promotion du Genre, a procédé en 2000, 2005, 2010 et 2015 à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'actions de Beijing, avec l'appui du Système des Nations Unies.

Cette évaluation a mis en relief les progrès notables accomplis par la Côte d'Ivoire et identifié des défis qui ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures urgentes pour répondre aux besoins spécifiques des femmes durant ces cinq dernières années. Elle revêt un intérêt capital pour l'ensemble des acteurs car elle permettra l'examen de l'efficacité des mécanismes nationaux mis en place pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre, d'analyser et intégrer les réponses actuelles. Cet exercice, conduit avec l'appui du Système des Nations Unies à travers ONU Femmes et le PNUD (via le Projet PRIME), a permis de disposer d'un document rapport présenté et soumis à examen des parties prenantes au cours d'un atelier de consultation nationale qui s'est tenu le 1^{er} août 2019 à l'hôtel Tiama au Plateau.

2.3 Voyage d'études et de partage d'expériences en matière de lutte contre la corruption au Botswana

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, avec l'appui du PNUD à travers le PRIME, a diligenté une mission d'étude et de partage d'expérience en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées au Botswana, du 08 au 12 juillet 2019.

Cette mission se situe dans le cadre de l'application de l'article 4 de l'ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013, qui qui stipule que « La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance veille au renforcement de la coordination intersectorielle et au développement de la coopération avec les organes qui participent à la lutte contre la corruption, tant au niveau national qu'au niveau international ».

Le choix du Botswana pour ce voyage d'étude se justifie par le dynamisme de sa Direction de lutte contre la Corruption et les Crimes Economiques (DCEC), organe similaire à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et dont les actions ont permis de hisser le Botswana au rang de pays d'Afrique le moins corrompu selon les récents rapports publiés par les organismes internationaux notamment Transparency International et la Fondation Mo Ibrahim.

L'objectif général assigné à cette mission était de s'imprégner du dispositif juridique et institutionnel mis en place au Botswana pour combattre efficacement la corruption et les



crimes économiques, et en tirer les meilleures pratiques qui pourrait ajouter de la valeur aux actions de la HABG.

Au cours de cette mission, la délégation a rencontré les principales structures publiques engagées dans la lutte contre la corruption et les crimes économiques au Botswana, notamment la Direction de la Lutte contre la Corruption et les Crimes Economiques, le Bureau de Procureur de la République, l'Autorité pour la Concurrence, l'Agence du Renseignement Financier, la Commission des Marchés Publics et de la Liquidation des actifs et le Centre anti-corruption du Commonwealth-Afrique. Les différentes séances de travail avec ces structures ont permis à la délégation de mieux comprendre le dispositif anti-corruption déployé au Botswana et qui lui a valu les bons résultats enregistrés depuis de longues années. Par ailleurs, la délégation de la HABG a également rencontré l'ONG « Botswana Center for Public Integrity » pour comprendre le niveau d'implication de la Société civile dans le dispositif mis en place.

Il ressort de cette visite d'études que deux facteurs clés expliquent le succès du Botswana en matière de lutte contre la corruption et les crimes économiques. Il s'agit :

- Un forme volonté politique affirmée au plus haut niveau de l'Etat : Cette volonté affirmée dans la vision « Botswana tolérance zéro pour la corruption » est partagée par l'ensemble de la population qui manifeste une véritable conscience collective contre la corruption et les crimes économiques ;
- Un dispositif légal et institutionnel solide et une application rigoureuse des textes : Au Botswana beaucoup de personnes sont condamnées chaque année pour des faits de corruption et crimes économiques et les condamnations comprennent aussi bien des peines d'emprisonnement que la réparation des préjudices subis par les coupables.

Au regard des bonnes pratiques recensées au Botswana en matière de lutte contre la corruption, la délégation fait les recommandations suivantes à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) :

- Renforcer les capacités de la HABG en ressources humaines de qualité et en matériels afin de lui permettre de jouer son rôle avec plus d'efficacité;
- Renforcer et diversifier les moyens de communication et de sensibilisation notamment en acquérant ses propres équipements de montages de contenu prêt à diffuser et en renforçant la présence des équipes de la HABG sur le terrain pour la sensibilisation des populations
- Renforcer la collaboration avec les autres structures de contrôle et de promotion de la bonne gouvernance par la signature et l'animation de convention de collaboration. Spécifiquement, une plus grande synergie s'avère nécessaire avec le Bureau du



Procureur pour faire en sorte que les dossiers soumis par la HABG donnent effectivement lieu à des procès.

3. Explications des écarts entre la planification et les réalisations

La mise en œuvre n'a pas enregistré de modifications majeures.

4. <u>Autres activités non programmatiques réalisées durant le trimestre (procurement, recrutement, etc.)</u>

RAS

5. Défis et risques encourus et solutions proposées

Des retards ont été enregistrés dans le calendrier initial de l'étude portant réalisation du cadre commun de résultats. En effet, le diagnostic attendu de la CAPEC et qui devait servir de base aux analyses du Consultant international n'a été rendu disponible que très tardivement. Cette situation a conduit à un réajustement du calendrier de la mission du Consultant qui s'achèvera finalement au cours du dernier trimestre.

Taux d'absorption du budget

1. Fonds alloué pour le trimestre

	BUDGET ALLOUE (USD)	BUDGET UTILISE	TAUX DE DELIVERY
Avance de fonds	99 973	78 193	78 %

2. Analyse des écarts

L'écart constaté entre le budget alloué et le budget utilisé se justifie par les retards enregistrés dans l'exécution du contrat du Consultant international chargé de l'élaboration du cadre commun de résultats (cf point5). Seulement 20% du montant du contrat a pu être payé contre une prévision de dépenses de 100%.

Rapport préparé par : Sékou BAMBA Coordonnateur National PRIME

Revu et validé par : Giscard KOUASSI Spécialiste Programme Gouvernance

Mochdre 2019